

**ASSOCIATION BREAK DANCE YONNAISE, COMPAGNIE S'POART**

112, rue du Général Guérin - 85000 La Roche sur Yon

Tél. : 02 51 34 14 47 / [contact@spoart.fr](mailto:contact@spoart.fr) / [www.spoart.fr](http://www.spoart.fr)**DOSSIER POUR UNE NOUVELLE INSCRIPTION  
SAISON 2018/2019**Ce dossier est uniquement à destination des personnes qui n'étaient pas inscrites aux cours en 2017/2018**DÉBUT DES COURS : 10 SEPTEMBRE 2018**

Dates des inscriptions		
<b>MERCREDI 4 JUILLET</b>	<b>SAMEDI 7 JUILLET</b>	<b>MERCREDI 5 SEPTEMBRE</b>
de 14h à 17h	de 10h à 13h	de 14h à 17h
Salle des Pyramides		
2 rue Jean François Champollion		
85000 La Roche sur Yon		

→ Les inscriptions ne seront acceptées que lors de ces permanences. Tout dossier déposé en dehors de ces dates ou envoyé par courrier ne sera pas pris en compte.

→ **Attention** : En raison de nombreux impayés, l'inscription ne sera pas validée tant que l'ensemble du règlement n'aura pas été remis. Merci. (Inscription complète : fiches d'inscription complétées et règlement. Le certificat médical est à remettre avant le 1er cours de l'année.)

NOM .....

Prénom.....  F  M

Adresse .....

Code Postal .....

Ville.....

Pour les mineurs, nom des parents .....

**Tél du responsable légal (obligatoire) :** ...../.....**Email du responsable légal (obligatoire) :** .....

Date de naissance : ..... Age : .....

Indiquer votre niveau en danse hip hop (nb d'années) : .....

**Cours souhaité (jour, âge, lieu et horaires) :**

1).....

2).....

## TARIFS DES COURS :

	1 cours par semaine	2 cours par semaine	Forfait famille (à partir de 2 personnes)
<b>Adhésion</b>	10 €	10 €	10 € <u>par personne</u>
<b>Prix des cours (pour l'année)</b>	160 €	230 €	125 € <u>par personne</u>
<b>DVD du Gala 2019</b>	10 €	10 €	10 €
<b>Montant à payer</b>	<input type="checkbox"/> 170 € ou <input type="checkbox"/> 180 €	<input type="checkbox"/> 240 € ou <input type="checkbox"/> 250 €	Total : ..... €

### Mode de règlement :

- En une fois par chèque de \_\_\_\_\_ €, à l'ordre de **ABDY**  
Encaissement : Septembre
- En une fois en espèces : \_\_\_\_\_ €
- En 3 fois par chèque : \_\_\_\_\_ € encaissé en septembre 2018, \_\_\_\_\_ € encaissé en octobre 2018, \_\_\_\_\_ € encaissé en novembre 2018. Les 3 chèques doivent être remis lors de l'inscription.

**(Chèques vacances et Pass Culture Sport acceptés)**

En cas d'urgence pour mon enfant mineur :

## **AUTORISATION D'HOSPITALISATION**

Je soussigné..... agissant en qualité de..... de l'enfant dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus autorise le professeur du cours à appeler les urgences avec possibilité d'hospitalisation, au CHD de la Roche sur Yon ou à la Clinique St Charles de la Roche sur Yon

Fait à ..... Le .....

Signature

## DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) .....,  
demeurant.....,  
Donne mon accord pour l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant (nom et prénom de l'enfant :  
.....) dans les supports de communication réalisés par  
l'Association Break Dance Yonnaise (photos et vidéos) et renonce ainsi à mon (son) droit à l'image.  
Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et des  
vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies  
de tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.  
Je ne demande aucune contrepartie de quelque nature et je garantis de n'être lié(e) à aucun contrat exclusif  
relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Sans retour de ce document, nous considérons votre silence comme un accord.

### **PARTICIPATION AU GALA 2019 :**

Afin de faciliter la préparation des cours pour les intervenants, en tant qu'élève souhaitez-vous participer au gala,

**participation obligatoire aux deux soirées :**       OUI                       NON

*Dates potentielles les 7 et 8 juin 2019 qui vous seront confirmées.*

## AUTORISATION DE SORTIE POUR LES MINEURS

Je soussigné ..... Agissant en qualité de..... de l'enfant  
.....

#### **Les cours :**

- Autorise mon enfant à arriver et à quitter le cours par ses propres moyens
- Déposera et viendra chercher **dans la salle** mon enfant à chaque cours

#### **Les répétitions du gala :**

- Autorise mon enfant à quitter la salle lors des répétitions du gala par ses propres moyens
- N'autorise pas mon enfant à quitter la salle lors des répétitions du gala, viendra le déposer et le chercher aux horaires convenus par l'Association Break Dance Yonnaise

#### **Le soir du gala :**

- Autorise mon enfant à quitter la salle **seul** lors du gala (sortie par l'accueil public)
- Viendra chercher mon enfant à l'accueil administration (Rue Haxo)

Fait à ..... Le .....

Signature

## REPARTITION DES COURS

PLANNING COURS 2018/2019						
Jours	Horaires	NB H	Lieux	Tranches d'âge	Niveau	Intervenants
Lundi	18h30 à 19h30	1	Studio Pierre Mendès France	8/10 ans	initiés	Quentin
	19h30 à 21h	1,5	Studio Pierre Mendès France	13/15 ans	initiés	Quentin
	21h à 22h30	1,5	Studio Pierre Mendès France	15/18 ans	Mixte	Quentin
Mercredi	14h00 à 15h30	1,5	Le Rancard	11/13 ans	initiés	Franck
	15h30 à 17h00	1,5	Le Rancard	13/15 ans	débutants	Franck
	13h30 à 14h30	1	Salle rythmique - Sully	8/10 ans	débutants	Nicolas
	14h30 à 16h00	1,5	Salle rythmique - Sully	11/13 ans	débutants	Nicolas
	16h00 à 17h30	1,5	Salle rythmique - Sully	13/15 ans	initiés	Nicolas
	18h00 à 19h00	1	Le Rancard	8/10 ans	débutants	Franck
Jeudi	19h00 à 20h30	1,5	Le Rancard	15/18 ans	initiés	Nicolas
	17h30 à 19h00	1,5	Le Rancard	11/13 ans	initiés	Franck
	18H à 19h30	1,5	Studio Pasteur	Tout âge	Training	Nicolas
	20h30 à 22h00	1,5	Le Rancard	Adultes	Mixte	Nicolas
Vendredi	18h00 à 19h30	1,5	Studio Pierre Mendès France	11/13 ans	débutants	Milan
	19h30 à 21h00	1,5	Studio Pierre Mendès France	13/15 ans	initiés	Milan
	21h00 à 22h30	1,5	Studio Pierre Mendès France	15/18 ans	initiés	Quentin
Samedi	13h30 à 15h30	2	Studio Pierre Mendès France	S'Cadron (Masterclass)	confirmés	Quentin et Milan

(Possibilité d'essayer un cours en fonction des places disponibles : il faut d'abord vous inscrire et en cas de désistement le dossier et le règlement vous seront restitués)

La composition des groupes vous sera transmise par mail.

Les intervenants se réservent le droit de faire des changements à la rentrée s'ils remarquent de trop grandes différences de niveau entre les élèves.

### RAPPEL DES PIÈCES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER :

- Le règlement
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de danse hip hop
- Les fiches d'inscription complétées et signées

## REGLEMENT INTERIEUR

### Article 1 : Objet

Ceci est un règlement intérieur, merci de bien vouloir le lire attentivement et le signer.

### Article 2 : Obligations de l'Association

- L'Association assurera des cours de danse de septembre à juin. Le mois de juin est consacré aux répétitions pour le gala de fin d'année et le rattrapage des cours reportés.
- L'Association informera l'Adhérent de toute annulation ou report de cours. Dans le cas où le professeur ne pourra assurer son cours, l'Association s'engage soit à trouver un remplaçant pour le jour même, soit à reporter le cours durant les vacances scolaires ou en juin (avec accord préalable des élèves).

### Article 3 : Obligations de l'Adhérent

1. L'Adhérent doit avoir une tenue appropriée (baskets, jogging,) sinon le professeur peut lui refuser de participer au cours.
2. L'Adhérent fournira le jour de l'inscription à l'association sa fiche d'inscription, son certificat médical ainsi que le règlement des cours signé, et informera l'Association de tout changement à apporter sur sa fiche d'inscription tel que l'adresse du domicile, l'adresse mail et surtout le numéro de téléphone en cas d'urgence. Il est important de renseigner le numéro de téléphone et l'adresse des parents pour les mineurs.
3. Si l'Adhérent devait être absent à un ou plusieurs cours, il se doit d'en informer son professeur le plus tôt possible, afin que le professeur puisse adapter son cours en fonction des absents. Si l'élève, lors des cours, manque d'implication et de participation en fonction des exigences du professeur et du besoin du groupe pour la préparation du gala, ses parents seront alertés sur son comportement et sur son manque d'investissement. Le professeur se garde le droit de le faire participer ou non au gala de fin d'année.
4. Si l'Adhérent est amené à s'absenter trois fois de suite sans justificatif, de ses parents pour les mineurs, l'Association se donnera la possibilité de donner fin à l'inscription sans remboursement.

### Article 4 : Arrêt des cours

Si l'Adhérent souhaite définitivement arrêter ses cours de danse, il devra en informer l'Association par courrier, ainsi que son professeur dès que possible.

En cas d'arrêt définitif des cours de la part de l'Adhérent, aucun remboursement ne sera effectué.

Excepté dans les cas suivants :

- Accident survenu en cours d'année empêchant la pratique sportive (fournir un certificat médical) ;
- Déménagement hors département (fournir un justificatif de domicile).

Un remboursement sera alors effectué uniquement en cas d'arrêt définitif et calculé de la façon suivante :

Montant du remboursement = prix total des cours – (nombre de cours effectués x prix unitaire).

L'adhésion reste due.

**Article 5 : Responsabilité / début et fin de cours**

Nous demandons à tous les parents **d'être vigilants** lorsqu' ils déposent et viennent chercher leurs enfants.

Cf. « Autorisation de sortie pour les mineurs » page3 : si vous avez choisi de « déposer et venir chercher dans **la salle** mon enfant à chaque cours », ce choix s'applique tout au long de l'année et votre enfant vous sera remis en main propre par le professeur dans la salle et non à l'extérieur.

**L'Association se décharge de toute responsabilité** de ce qu'il se passe en dehors de la salle de cours et une fois le cours terminé.

Fait à ....., le .....

Signature